

Capgemini SE: Capgemini augmente le prix de son offre sur Altran à 14,5 euros par action et fait part d'engagements complémentaires

Relations Presse:

Florence Lièvre

Tel.: +33 (0)1 47 54 50 71

E-mail: florence.lievre@capgemini.com

Relations Investisseurs:

Vincent Biraud

Tel.: +33 (0)1 47 54 50 87

E-mail: vincent.biraud@capgemini.com

Capgemini augmente le prix de son offre sur Altran à 14,5 euros par action et fait part d'engagements complémentaires

- **Capgemini augmente le prix de son offre à 14,5 euros par action Altran**
- **Capgemini n'augmentera plus son prix, qui est ferme et définitif**
- **Les actionnaires d'Altran ont jusqu'au 22 janvier 2020 (inclus) pour apporter leurs actions à l'offre**
- **Si l'offre est un succès au 22 janvier 2020, Capgemini ne réalisera pas de nouvelle offre ni de fusion sur la base d'un prix par action Altran supérieur au prix de l'offre pendant au moins 18 mois**
- **Si l'offre échoue :**
 - **Capgemini ne déposera pas de nouvelle offre sur Altran pendant au moins 18 mois**
 - **Capgemini réalisera ses ambitions dans l'« Intelligent Industry » au travers d'autres opportunités stratégiques**

Paris, le 14 janvier 2020 – Le conseil d'Administration de Capgemini, réuni le 14 janvier 2020, a approuvé le nouveau prix proposé aux actionnaires d'Altran Technologies (Euronext Paris: ALT) dans le cadre de son offre publique d'achat amicale. Suite à cette décision et à l'acquisition par Capgemini d'actions Altran, le prix de l'offre a ainsi été automatiquement augmenté de 14,0 euros à 14,5 euros par action.

Paul Hermelin, Président-directeur général du groupe Capgemini et Aiman Ezzat, prochain Directeur Général du groupe Capgemini à l'issue de l'Assemblée Générale de mai 2020, déclarent : « Le prix de l'offre à 14,5 euros par action est ferme et définitif et représente une prime sur la pleine valeur de la société Altran. Nous sommes convaincus que ce rapprochement, contribuant à la création d'un leader mondial de la transformation digitale des entreprises industrielles et de technologie, est bénéfique pour

l'ensemble des parties prenantes.

Quel que soit le résultat de l'offre au 22 janvier, le Groupe mettra en œuvre sa stratégie sur le segment de l'« Intelligent Industry » : accompagner la transformation digitale des entreprises industrielles en leur apportant les expertises digitales et IT de Capgemini. »

Pour répondre aux assertions diffusées par certains acteurs faisant courir aux actionnaires d'Altran le risque de ne pas pouvoir bénéficier de cette opportunité, Capgemini fait part, dans le cadre de la présente surenchère, des engagements suivants :

1. Si l'offre échoue¹ le 22 janvier 2020, Capgemini ne déposera pas de nouvelle offre sur Altran pendant au moins 18 mois. Capgemini réalisera ses ambitions dans l'« Intelligent Industry » au travers d'autres opportunités stratégiques. Capgemini sera alors actionnaire d'Altran à hauteur de 11,43% et cet investissement sera géré comme un actif financier sans implication sur la stratégie opérationnelle de Capgemini.
2. Si l'offre est un succès le 22 janvier 2020, Capgemini s'abstiendra, pendant au moins 18 mois, de déposer une nouvelle offre ou de mettre en œuvre une fusion sur la base d'un prix par action Altran supérieur au prix de l'offre.

Capgemini rappelle également que les réouvertures ultérieures de la période d'offre² se feront au prix de 14,5 euros par action et n'auront lieu que si l'offre est un succès à l'issue de la première période d'offre. Ainsi, ne pas apporter les actions d'ici le 22 janvier (inclus) ne crée pas de nouvelles opportunités mais augmente le risque que l'offre échoue et ne soit donc pas réouverte.

Par ailleurs, cette augmentation du prix de l'offre s'inscrit dans le cadre des dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et résulte de l'acquisition d'actions Altran réalisée ce jour par Capgemini au prix de 14,5 euros par action. Capgemini détient désormais 29 378 419 actions Altran représentant 11,43% du capital d'Altran.

Toutes les autres conditions de l'offre demeurent inchangées et les actionnaires d'Altran ont jusqu'au 22 janvier 2020 (inclus) pour apporter leurs actions.

La note d'information de Capgemini et la note en réponse d'Altran, telles qu'approuvées par l'AMF le 14 octobre 2019 respectivement sous le visa n° 19-489 et le visa n° 19-490, ainsi que les documents relatifs aux autres informations de chacune des sociétés, sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site internet de Capgemini (www.capgemini.com/altran) ou d'Altran Technologies (www.altran.com). Ces documents peuvent être obtenus sans frais auprès de Capgemini (11 rue de Tilsitt, 75017 Paris, France) ou d'Altran Technologies (96 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France), selon qu'ils se rapportent à Capgemini ou Altran Technologies.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers Altran Technologies.

Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'offre publique d'achat, qui contient les termes et conditions de l'offre, ainsi que, le cas échéant, de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Capgemini, Altran Technologies et l'offre.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'offre publique d'achat n'est pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales.

La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Capgemini et Altran Technologies déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

À propos de Capgemini

Capgemini est un leader mondial du conseil, des services informatiques et de la transformation numérique. A la pointe de l'innovation, le Groupe aide ses clients à saisir l'ensemble des opportunités que présentent le cloud, le digital et les plateformes. Fort de 50 ans d'expérience et d'une grande expertise des différents secteurs d'activité, il accompagne les entreprises et organisations dans la réalisation de leurs ambitions, de la définition de leur stratégie à la mise en oeuvre de leurs opérations. Pour Capgemini, ce sont les hommes et les femmes qui donnent toute sa valeur à la technologie. Résolument multiculturel, le Groupe compte plus de 200 000 collaborateurs présents dans plus de 40 pays. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 13,2 milliards d'euros en 2018.

Plus d'informations sur www.capgemini.com. People matter, results count.

¹ L'offre est actuellement soumise à une condition d'acceptation à 50,10 % du capital et des droits de vote d'Altran, sur une base totalement diluée, en tenant compte de la perte des droits de vote double pour les actions apportées à l'offre (désigné seuil de renonciation). Capgemini se réserve la possibilité, jusqu'à la publication par l'AMF du résultat définitif de l'offre et avant réouverture, de renoncer à cette condition, auquel cas le seuil de caducité réglementaire continuera à s'appliquer : l'offre sera caduque si, à la date de clôture, Capgemini ne détient pas un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote d'Altran supérieur à 50 %. Le niveau de succès de l'offre ne peut être connu avant la publication par l'AMF du résultat définitif de l'offre, ce qui est attendu le 28 janvier 2020.

² Que cela soit en application des engagements pris par Capgemini dans le cadre des recours devant la Cour d'appel de Paris en décembre 2019 ou autrement.

Pièce jointe

- [20190114 - Capgemini - OPA Altran prix de l'offre et engagements complémentaires](#)